

Sept-Îles, le 14 novembre 2012

RÉVOCATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(chapitre Q-2, article 122.2)

Ministère des Ressources naturelles
880, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0177902
400981724

Objet : Exploitation de la sablière 12K03-003

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation délivré le 17 mars 2008 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

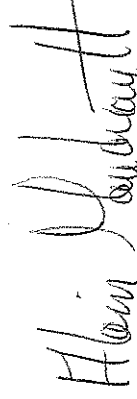
Exploitation de la sablière identifiée 12K03-003 et située dans le canton de Kégaska, sur le territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent. L'exploitation est prévue jusqu'au 31 mars 2018. La superficie de l'aire d'exploitation est de 66 214 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 83) suivantes :

- a) zone 20, 607 820 m.E., 5 559 284 m.N.;
- b) zone 20, 607 967 m.E., 5 559 009 m.N.;
- c) zone 20, 607 806 m.E., 5 559 022 m.N.;
- d) zone 20, 607 590 m.E., 5 558 987 m.N.;
- e) zone 20, 607 701 m.E., 5 559 278 m.N.;

ATTENDU QUE vous avez présenté une demande de révocation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 14 août 2012 et reçue dûment complétée le 22 août 2012.

En conséquence et en vertu des pouvoirs que me sont conférés par l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), je soussigné, révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,



AG/MAG/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Côte-Nord